



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent



DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 19 février 2024 à 19h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents :	M.	Christian Baril	maire	
	M.	Quentin Kelhetter	conseiller siège	#2
	M.	Robert Gendron	conseiller siège	#3
Sont absents :	Mme	Annie Demers	conseillère siège	#6
	Mme	Valérie Giguère	conseillère siège	#1
	Mme	Amélie Guay	conseillère siège	#4
	Mme	Joanne Costo	conseillère siège	#5

Assiste également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. OCTROI DU MANDAT – PROJET ÉGLISE/SALLE MULTIFONCTIONNELLE (réaménagement intérieur et réfection extérieure);
4. PÉRIODE DE QUESTIONS;
5. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2024-02- 069

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3. OCTROI DU MANDAT – PROJET ÉGLISE/SALLE MULTIFONCTIONNELLE (réaménagement intérieur et réfection extérieure)

Considérant l'appel d'offres public pour le réaménagement intérieur et réfection extérieure de l'église Saint-Jean-Baptiste au 1040 route Marie-Victorin;

Considérant les 2 soumissions reçues le 4 décembre 2023 à 11h au bureau municipal, et ce ouvertes publiquement le même jour et à la même heure :



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Soumissionnaires	Montant
Construction JC-7 Inc	2 655 693,40 \$
FM Construction	2 986 310,06 \$

*Taxes incluses

Considérant l'analyse et la recommandation de la firme BGA ARCHITECTE relative au projet;

Considérant la recommandation de l'avocat de la firme LAVERY Avocats;

Considérant la résolution 2023-12-330 mentionnant qu'il faut faire une résolution pour confirmer l'octroi du mandat à la firme FM Construction suite à la réception de la lettre de promesse de l'aide financière PRACIM du MAMH;

Considérant que la soumission de la firme Construction JC-7 Inc. est considérée non-conforme;

2024-02-070

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'octroyer le mandat du réaménagement intérieur et réfection extérieur de l'église Saint-Jean-Baptiste au 1040 route Marie-Victorin à la firme FM Construction au montant de 2 986 310,06 \$ taxes incluses;

D'autoriser le chargé de projet M. Saad Rekkal à signer tous les documents relatifs à ce mandat et à poursuivre toutes les démarches nécessaires relatives à ce projet.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-02-071

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 19h09.

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire